

COMMUNIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE "GRAINES VOLTZ"
CONFORMEMENT AUX RECOMMANDATIONS AFEP-MEDEF DU 06/10/2008

Le conseil d'administration du 11 décembre 2008 a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié pourrait être celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du code de commerce à compter de l'exercice en cours.

Lors de cette même réunion, le Conseil d'Administration a porté la rémunération mensuelle brute de Monsieur Serge VOLTZ, Président Directeur Général à 12 144 euros, conformément à l'augmentation générale des salaires de la société.